

L'édito

Résultats des élections présidentielles :

1er tour	France	Puy de Dôme	Saint Georges
Emmanuel Macron	27,8%	28,0%	24,8%
Marine Le Pen	23,2%	21,9%	27,7%
Jean-Luc Mélenchon	22,0%	20,8%	18,5%
Eric Zemmour	7,1%	5,8%	6,5%
Valérie Pécresse	4,8%	4,9%	3,4%
Yannick Jadot	4,6%	4,8%	5,1%
Jean Lassalle	3,1%	4,5%	5,6%
Fabien Roussel	2,3%	3,6%	3,2%
Nicolas Dupont-Aignan	2,1%	1,9%	2,0%
Anne Hidalgo	1,8%	2,3%	1,9%
Philippe Poutou	0,8%	0,9%	0,6%
Nathalie Arthaud	0,6%	0,7%	0,7%
Abstention	26,3%	21,6%	15,1%
Suffrages exprimés			855
Bulletins blancs			22
Bulletins nuls			5

2ème tour	France	Puy de Dôme	Saint Georges
Emmanuel Macron	58,5%	60,2%	52,6%
Marine Le Pen	41,5%	39,8%	47,4%
Abstention	28,0%	24,9%	18,9%
Suffrages exprimés			760
Bulletins blancs			63
Bulletins nuls			20

A la une

Pour réaliser des travaux d'entretien, concrétiser de plus grands projets, rémunérer le personnel communal, payer les diverses charges, etc ..., la commune a besoin d'argent. Les recettes perçues proviennent des dotations, des subventions (constamment recherchées par la municipalité), de l'emprunt mais aussi d'un certain nombre d'impôts et de taxes. Vous trouverez un petit récapitulatif des divers impôts locaux à la fin de cette édition des Actus.

Les actualités

Ecoulement des eaux

A Lignat, les travaux liés aux inondations ont commencé le 16 mai par la pose des réseaux avals chemin du Stade. Avant d'engager la suite des travaux, et notamment la création du bassin d'orage, une étude d'impact est nécessaire (Loi sur l'eau). En complément, des sondages géotechniques, effectués l'entreprise Fondasol, seront réalisés pendant une durée d'un an à partir du mois de juillet 2022.

Sur le bourg de St Georges, rue de la Roquette, les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux pluviales ont commencé. L'intégralité des travaux sera réalisée par l'entreprise Delavet TP.

La première phase, conformément à l'étude réalisée par le cabinet SECAE, a consisté à la création d'un réseau d'évacuation d'eau pluviale entre la route de la Roche-Noire et la rue de la Roquette ainsi que la pose d'un réseau de collecte rue de la Roquette.

Nous avons profité de ces travaux pour enfouir à moindre frais les réseaux d'électricité, de télécommunication, installer l'éclairage public et anticiper les futures constructions.

La deuxième phase de travaux, avec notamment les finitions, interviendra début 2023 afin d'attendre l'avancement suffisant des travaux liés à la dernière maison ayant obtenu son permis de construire.

Pour la pose des réseaux d'eau, nous avons obtenu une subvention exceptionnelle de l'état de 50%. Les travaux 2022 sur ce secteur s'élèvent à plus de 42 000 Euros.

Nous avons prévu d'étendre ce réseau jusqu'à la rue le sentier afin de régler des problèmes d'inondations mais cela nous oblige à traverser des parcelles privées ; nous sommes confrontés, jusqu'à présent, au refus des propriétaires concernés. Nous ne désespérons pas d'arriver à un accord qui permettra de résoudre ces problèmes d'écoulement d'eau.

Les deux autres tronçons de la rue de la Roquette ont été étudiés et intégrerons une programmation de réfection des voiries à l'échelle de la commune.

PAV St Georges

Le 5 mars dernier, le conseil municipal a voté la mise en place d'un Point d'Apport Volontaire sur le bourg de St Georges. Ce système remplacera la collecte des poubelles individuelles en juin. Les colonnes enterrées seront installées place du 9 août 1944. Une information plus détaillée a été transmise à tous les habitants concernés.

De plus, le bac à verre de la place va être déplacé à côté de la salle des fêtes et permettra à ses usagers de jeter plus facilement leur verre.

La colonne à textile, quant à elle, sera déplacée au stade de Lignat pour compléter le conteneur à verre existant ainsi qu'un nouveau collecteur pour les grands cartons (dépôt gratuit).

Tous ces changements, bien qu'ils demandent un temps d'adaptation aux usagers, devraient permettre de faire disparaître les poubelles des centre-bourgs, limiter la dégradation des chaussées et diminuer l'impact environnemental. Le système collectif vise également à réduire les dépenses des foyers et de la collectivité.

Parcours d'orientation

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les deux parcours d'orientation sont ouverts.

Pour les découvrir en famille dès maintenant, vous trouverez, joint à cette édition des Actus, le dépliant du Parcours Patrimoine qui s'étend sur nos trois villages.

Le petit circuit de l'arboretum, adapté aux jeunes enfants, a été distribué à l'école. Vous pouvez également vous le procurer en téléchargement sur le site de la commune ou en version papier à la mairie, la boulangerie E. Guiance de Pérignat, Intermarché Contact et dans les offices de tourisme de Billom et de Mond'Arverne.

De plus, sept balises « libres » ont été installées dans l'arboretum. Elles pourront être utilisées par l'équipe enseignante, le centre de loisirs, les associations et les habitants pour créer leurs propres parcours ou chasses aux trésors.

Pour rappel, cet équipement, d'un montant de 21 000 € a été financé à 80% par des fonds européens par l'intermédiaire du Grand Clermont (Programme Leader).

Pour marquer dignement cette ouverture, nous vous invitons à l'inauguration de ces deux parcours d'orientation le samedi 2 juillet à 11h à l'arboretum, suivie d'un pot de l'amitié. Vous pourrez ensuite vous rassembler pour un pique-nique « sorti du panier » accompagné de quelques animations.

Nous vous attendons nombreux en espérant que la météo soit de la partie.

En bref

Ecole

Inscription rentrée 2022 :

- Ecole : en septembre 2022, si votre enfant entre à l'école pour la première fois sur la commune, vous devez l'inscrire en mairie.

Documents nécessaires : carnet de santé, livret de famille et justificatif de domicile.

- Cantine et garderie : un dossier est à remplir, disponible sur notre site internet ou en mairie.

COVID-19 : Lors de la dernière vague de Covid la mairie a, de nouveau, pris en charge l'intégralité du coût des repas de cantine annulé. Sur les 3 premiers mois de l'année, cela représente près de 300 repas.



Vide grenier



Le Comité des Fêtes de Saint Georges organise son vide-grenier le **dimanche 5 juin 2022**.

Réservation obligatoire au 06 73 84 19 11 (Attention, places limitées).

Emplacement : 5 € les 3 m.

Vente de pain, de brioches et de pizzas cuits dans le four communal ; buvette et petite restauration.

Voyage

La Saint-Georgeoise organise une journée au PAL le **dimanche 26 juin 2022**.

Tarif : 30€/pers. (gratuit pour les moins d'1m).

Réservation avant le 10 juin. Places limitées.

Bulletin de réservation téléchargeable sur le site internet de la mairie.

Renseignements auprès de Christian Bost au 06 81 60 95 84.



Don

La famille Prugnaud a fait un don de 300€ à la municipalité. Il a financé l'achat et la pose d'un banc au niveau du Columbarium. Nous les en remercions.

Travaux récents

Aménagement carrefour de Ceyssat (pose d'enrobé, pavés et branchement électrique) Coût de 3 225.87 €.



Installation d'un abribus et aménagement de la voirie vers le SIVOM – Coût de 11 982.00 € avec une subvention des amendes de police à hauteur de 50 %

Réparation du grillage et rénovation d'une partie du chemin piétonnier à l'école – Coût de 2 718.69 €



Aménagement de l'entrée de l'arboretum, pose du panneau du parcours d'orientation, barrières, poubelle.
Coût de 6 414.60 €

Aménagement du chemin Roussilles/Pérignat à Saint Georges sur Allier – Coût 2320 €



Urbanisme

Une fois votre chantier terminé, pensez bien à effectuer votre déclaration d'achèvement et de conformité de travaux. L'administration pourra contrôler ces travaux durant le chantier et jusqu'à 3 mois (5 mois dans certaines zones protégées) après la déclaration d'achèvement, après quoi elle ne pourra plus contester la conformité des dits travaux.

Ce délai passe à 6 ans si l'autorisation d'urbanisme n'a pas été demandé ou qu'il n'a pas été fait de déclaration d'achèvement de travaux.

Nous vous rappelons pour toute construction ou modification d'un bâtiment, il est nécessaire d'obtenir au préalable une autorisation auprès du service de l'urbanisme de sa mairie, sans quoi l'on s'expose à de lourdes sanctions pénales, fiscales, administratives et civiles.

Il est toutefois possible de régulariser sa situation. Pour se faire, la commune met à disposition des formulaires accompagnés de notices explicatives.

Lorsque la mairie constate une irrégularité, un courrier est envoyé aux personnes concernées afin qu'elles procèdent à la régularisation dossier d'urbanisme.



Elections

L'après les présidentielles, les élections législatives des 12 et 19 juin vous permettront de voter pour élire les députés qui siègeront à l'Assemblée Nationale. Née le 17 juin 1789, cette Assemblée forme, avec le Sénat, le pouvoir législatif dont la mission est de débattre, proposer, amender et voter les lois et de contrôler le Gouvernement.

Notre commune fait partie de la 4ème circonscription du Puy de Dôme.



Appel à Bénévoles

Même dans notre commune, des personnes se sentent seules et isolées.

Pour leur apporter un peu de compagnie et de réconfort, la commission vie Sociale et Associative souhaite créer un collectif de bénévoles pour rendre visite à ces personnes et leur permettre de retrouver le plaisir des discussions et du partage.

Un partenariat sera mis en place avec les bénévoles de la médiathèque afin de leur proposer des livres, livres audio, DVD ou CD.

Si vous souhaitez vous inscrire en tant que bénévole ou bénéficiaire de ce service, merci de contacter la mairie et de transmettre vos coordonnées.

Sans bénévoles, ce dispositif ne pourra pas voir le jour ; nous comptons donc sur vous pour donner un peu de votre temps, promesse de jolis moments d'échange et de rencontres.

Avis de décès

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de M. Jean-Marie Prugnaud, conseiller municipal de 2001 à 2014, survenu au début du mois de février.

Nous renouvelons toutes nos condoléances à la famille.



Travaux quotidiens

Avec l'arrivée du printemps, les agents techniques sont à pied d'œuvre sur la commune : nettoyage des bourgs, tailles des arbres et arbustes, préparation des plantations et reprise de la tonte des espaces verts, sans oublier tous les travaux courants de réparation et d'entretien sur les bâtiments.

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets, y compris les déchets verts, est interdit. Vous pouvez déposer tous vos branchages, gratuitement et de manière ordonnée, à la plateforme de broyage de Lignat et bénéficier de broyat gratuit. Accès libre les samedis et dimanches ; en semaine, sur demande en mairie.



Collecte Ukraine

Suite à la collecte organisée à St Georges, en partenariat avec les pompiers de Vic le Comte, et du fait d'un volume trop important de dons, nous n'avions pas pu tout livrer aux organisateurs.

Nous avons donné les produits de pharmacie, de parapharmacie et d'hygiène courante à la pharmacie de Pérignat sur Allier.

Nous avons mis le reste en carton (vêtements, couvertures, linge de toilette, ...) et les avons stockés en attendant de trouver un nouvel organisme. Finalement, c'est avec l'enseigne Orchestra que nous allons tout acheminer en Pologne, en juin.

Encore merci aux donateurs et aux bénévoles pour ce bel élan de générosité et de solidarité.

Caserne

Dans les dernières Actus, nous vous avons informé du remplacement des portes de la caserne. Depuis, des travaux supplémentaires ont été réalisés. De nouveaux vestiaires mixtes ont été créés en empiétant sur une partie de la salle de l'amitié et le foyer a été agrandi pour permettre à nos pompiers d'avoir une salle de formation dédiée au maintien des acquis.

Comme pour les portes, ces travaux ont été financés par le SDIS63 et l'amicale des sapeurs-pompiers de La Roche Noire, Busséol et Saint Georges sur Allier.



Festival Mond'Arverne

4ème édition du Festival d'ici & là, les **samedi 11 juin** de 14h à minuit et **dimanche 12 juin** de 10h à 19h à Chadieu (Authezat). Restauration sur place.

Événement gratuit, consacré aux arts, au livre et à la littérature à travers un panel d'ateliers créatifs et participatifs, un manège d'artiste, une installation de sculptures sonores, des spectacles pour tous les publics et une soirée concert le samedi.

Plus d'information sur le site internet de la mairie.

Panneau Pocket

Afin de vous proposer le meilleur service de communication possible, adapté à vos attentes, nous souhaitons vous interroger sur l'application Panneau Pocket.

Vos retours nous permettront d'analyser l'intérêt de ce dispositif et de le moduler selon vos remarques.

Pour cela, vous pourrez répondre à un questionnaire en ligne sur le site internet de la mairie.

Merci par avance pour votre participation.



La parole à l'opposition

Aucun article ne nous a été communiqué

Jincivilités

Vol de câbles et de mobilier urbain, dégradation des infrastructures, déchets non ramassés, décharges sauvages, cambriolages, etc ...

Nous constatons régulièrement des actes de vandalisme et de malveillance. Tout cela nuit gravement à la tranquillité des habitants, met parfois les gens en danger (blessures dues au débris de verre, ...) et coûte de l'argent à la collectivité.

Toute infraction fait l'objet d'un dépôt de plainte par la maire et les responsables sont recherchés par la gendarmerie. Nous espérons vivement que toutes ces personnes prendront un jour conscience de leurs agissements et sauront, enfin, faire preuve de respect, pour le bien de tous.

Matinée citoyenne

Samedi 21 mai, la matinée citoyenne organisée par le CMJ a réuni des volontaires motivés et joyeux de tous âges pour participer au ramassage des déchets et à la rénovation des entraves de Ceyssat.

Pour l'occasion, le boulanger des distributeurs était présent toute la matinée pour vendre ses produits en direct. Il a été enchanté de vous rencontrer et renouvellera peut-être cette pratique.

Antenne services publics

A Vic le Comte, l'ouverture récente d'un guichet France Services facilite l'accès des citoyens à différents plateformes et propose un accompagnement au numérique.

Les principaux organismes de services publics y sont accessibles : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h30, le lundi de 13h30 à 18h30, le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h30.

Les agents France services accueillent et accompagnent les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL et allocations diverses, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services disponibles en ligne, etc.



Taxes et impôts locaux



FOCUS SUR VOS IMPÔTS LOCAUX ET TAXES ANNEXES



Taxe d'habitation, taxe foncière... ces impôts sont dus par les occupants des locaux et par les propriétaires au bénéfice des collectivités locales qui assurent en contrepartie services et infrastructures.

Plusieurs données entrent dans le calcul des impôts locaux depuis la valeur des biens jusqu'à la situation de celui qui les doit.

LA TAXE D'HABITATION

Elle correspond à la valeur locative, à laquelle des abattements sont appliqués en fonction de la composition du ménage.

Elle s'applique aux occupants de tous les locaux meublés affectés à l'habitation (résidences principales et résidences secondaires) et à leurs dépendances ainsi qu'à tous les locaux meublés occupés par les sociétés, associations et organismes privés. Des abattement et allègements peuvent être appliqués selon les situations Depuis 2018, un dégrèvement d'office de la taxe d'habitation de votre résidence principale a été mis progressivement en place. Jusqu'en 2022, l'exonération est totale ou dégressive selon les revenus et parts fiscales. Cette taxe sera définitivement supprimée en 2023. Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif, vous recevrez donc toujours un avis de somme à payer pour cette taxe.



LA TAXE FONCIÈRE

Elle concerne les propriétés bâties ou non bâties, occupées ou vides ; seuls les propriétaires doivent s'en acquitter.

Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale du bien. De même que pour la Taxe d'habitation, des abattements viennent ensuite en diminution cette valeur. Sur cette base nette, sont appliqués les taux d'imposition votés par les collectivités. La commune de Saint Georges n'a pas augmenté son taux depuis 2015.

Enfin, des mesures d'allègement sont prévues en fonction de votre bien, de votre situation et de vos revenus : exonérations, dégrèvements, plafonnement en fonction du revenu.

Pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel, une catégorisation est réalisée par la commission communale des impôts qui se réunit une fois par an. Elle étudie le cas des logements ayant fait l'objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire l'année précédente et décide si ces travaux engendrent un changement de catégorie. Le classement se fait selon des critères de confort, de qualité de construction, d'équipement, ...



➔ EXEMPLE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Sur notre territoire, la collecte des ordures ménagères est déléguée au SBA.

- La part fixe finance le coût de mise en œuvre du service. Elle est calculée sur les bases locatives du logement. Le montant s'obtient en multipliant la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété par un taux librement déterminé par le groupement de communes (Mond'Arverne dans notre cas).

Cette part ne prend en compte ni la quantité de déchets, ni la composition du foyer ou les ressources des occupants du logement.

- La part variable dite « incitative » est calculée selon la quantité de déchets enlevés et la nature de ceux-ci. Les collectivités locales cherchent par là à encourager le tri sélectif.

Ajouté aux frais de gestion de la fiscalité directe locale, vous obtenez le montant total de la TEOM.



	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	14,74 %	0,193 %	3,03 %	20,48 %	0,17 %	10,88 %	0,031 %	
	Taux 2020	15,48 %	0,187 %	3,03 %	20,48 %	0,176 %	10,88 %	0,0293 %	
	Adresse								
	Base ①	1426	1426	1426	1426	1426	1426	1426	752
	Cotisation	221	3	43	292	3	190	0	
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	208	3	43	289	2	191		752
	Cotisations 2020	221	3	43	292	3	190		
	Variation	+6,25 %	0 %	0 %	+1,04 %	+50,00 %	-0,52 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	%
		Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Commune						Droit fixe :		
		La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 35 €.			Frais de gestion de la fiscalité directe locale			33	
		Dégrevement Habitation principale							
		Dégrevement JA État							
		Dégrevement JA Collectivité							
					Montant de votre impôt :			784	
		Références administratives :							

En 2020, le **taux de TEOM est de 10,88%**.

Il est de 8,21% pour les communes de l'ex Riom Communauté

1 - Ici, on applique le taux de TEOM 2020 à la base fiscale
1426x10,88% = 155

2 - On ajoute à ce montant la part incitative indiquée en bas de page :
155 + 35 = 190

Attention : la base fiscale est réévaluée chaque année par le Gouvernement. Cette évolution peut donc influencer sur votre montant de TEOM. Pour vérifier cette évolution, reportez-vous sur votre avis 2019.

Le montant de la **part incitative** est indiqué pour information en bas de la taxe foncière. Vous pouvez consulter le détail de vos consommations sur votre compte personnel.

Montant total de taxe foncière, incluant la TEOM et la part incitative.

Lien internet :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers>

<https://www.tacotax.fr/guides/impots-locaux>

TRANSFERT DE LA PART DÉPARTEMENTALE AUX COMMUNES :

Sur mon avis de taxe foncière, le taux indiqué pour la commune a augmenté, est-ce normal ?

À compter de l'imposition de 2021, pour compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune.

Dès lors, votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021, mentionnée en page 2 de votre avis de taxe foncière, prend en compte le transfert de la part départementale aux communes et la colonne « département » a disparu du tableau détaillant le calcul de la taxe, situé sur cette même deuxième page.

Toutefois, ce transfert n'a pas d'effet sur le montant de la cotisation acquittée en 2021.

Mairie :

Tel : 04 73 69 51 15

Mail : mairie@saintgeorgessurallier.fr

Site web : <http://www.saintgeorgessurallier.fr/>

Le secrétariat vous accueille tous les jours :

Lundi de 8h30 à 12h00

Mardi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Jeudi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 13h30 à 18h00

